

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF_ puits BORDES 1 (BRD1)

Description de l'établissement

Nom : TEPF_ puits BORDES 1 (BRD1)
Adresse(s) :
Commune(s) : BORDES (64138)
Activités : B06.10Z - null
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 25/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00061850101

Ancien identifiant SIS : 64SIS10788

Commune(s) : BORDES (64138)

Description¹ : Ancien site du puits d'exploration de la concession de Meillon, situé sur la commune de Bordes et exploité par la société TEPF (Total Exploration Production France).
L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Bordes 1 (BRD1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT - article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 5 février 2018.

Le puits BRD1 a été foré en 1966. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont :

X = 432 536 m,

Y = 6 242 657 m,

Zsol = 217,52 m.

Le puits BRD1 a été bouché définitivement le 1er Juillet 2002. La tête de puits a été découpée à 2 m/TN.

La plate-forme du puits BRD1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400199.

L'emprise du site occupe une superficie d'environ 2,6 ha. Les environs immédiats du site sont caractérisés par des milieux naturels et agricoles. On peut également noter la présence :

- au Nord, à environ 300 m, l'usine Safran Helicopter Engines (ex Turboméca) ;
- à l'Est, à environ 400 m, les premières habitations isolées et à environ 800 m, le bourg de Bordes ;
- à l'Ouest, à environ 100 m, le Gave de Pau ;
- au Sud, des terrains agricoles.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en décembre 2014 et en mars 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des

travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs significatives en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison de 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à 66 000 mg/kg ;
- l'absence d'impact dans les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation ont été réalisés du 23 avril 2018 au 10 février 2020 pour traiter les pollutions résiduelles découvertes dans les sols.

Ces travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2018/03 du 20/09/2018).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'arrêté préfectoral Mines/2018/03 du 20/09/2018. La concentration maximale résiduelle en hydrocarbures totaux mesurée après travaux est de 3 600 mg/kg. L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site BRD1 est compatible d'un point de vue sanitaire avec un usage agricole (culture non maraîchère et/ou élevage).

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 17 mars 2022, complété le 2 mai 2023 et la visite du site réalisée le 25 mai 2023, la DREAL a établi le Procès Verbal de récolement de fin de travaux le 30 mai 2023.

Lors de la visite de récolement, toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y avait plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/09 du 7 juin 2023.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 25/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : BORDES (64138)

Description³ : Ancien site du puits d'exploration de la concession de Meillon, situé sur la commune de Bordes et exploité par la société TEPF (Total Exploration Production France).
L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Bordes 1 (BRD1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT - article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 5 février 2018.

Le puits BRD1 a été foré en 1966. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont :

X = 432 536 m,

Y = 6 242 657 m,

Zsol = 217,52 m.

Le puits BRD1 a été bouché définitivement le 1er Juillet 2002. La tête de puits a été découpée à 2 m/TN.

La plate-forme du puits BRD1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400199.

L'emprise du site occupe une superficie d'environ 2,6 ha. Les environs immédiats du site sont caractérisés par des milieux naturels et agricoles. On peut également noter la présence :

- au Nord, à environ 300 m, l'usine Safran Helicopter Engines (ex Turboméca) ;
- à l'Est, à environ 400 m, les premières habitations isolées et à environ 800 m, le bourg de Bordes ;
- à l'Ouest, à environ 100 m, le Gave de Pau ;
- au Sud, des terrains agricoles.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en décembre 2014 et en mars 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs significatives en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison de 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à 66 000 mg/kg ;
- l'absence d'impact dans les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation ont été réalisés du 23 avril 2018 au 10 février 2020 pour traiter les pollutions résiduelles découvertes dans les sols.

Ces travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2018/03 du 20/09/2018).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'arrêté préfectoral Mines/2018/03 du 20/09/2018. La concentration maximale résiduelle en hydrocarbures totaux mesurée après travaux est de 3 600 mg/kg. L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site BRD1 est compatible d'un point de vue sanitaire avec un usage agricole (culture non maraîchère et/ou élevage).

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 17 mars 2022, complété le 2 mai 2023 et la visite du site réalisée le 25 mai 2023, la DREAL a établi le Procès Verbal de récolement de fin de travaux le 30 mai 2023.

Lors de la visite de récolement, toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y avait plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/09 du 7 juin 2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés :

AP1_MINES-2018-03-20180920_BRD1

AP2-MINES-2023-09_2023_06_07_BRD1

DADT_20180129_BRD1

Memoire_Fin_Travaux_20211110_BRD1

Rapport_AP1_20180723_BRD1

Rapport_AP2_20230601_BRD1

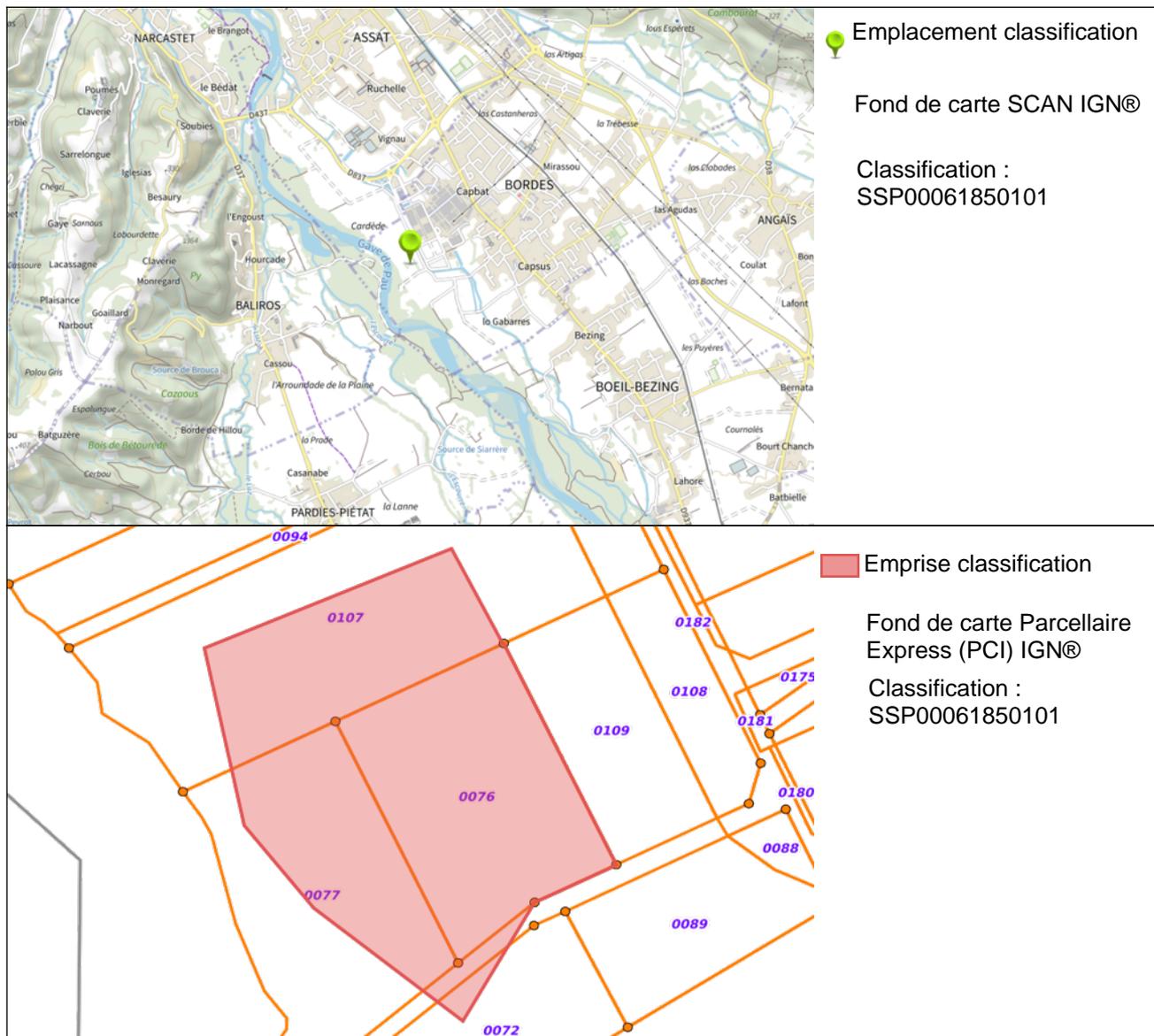
Rapport_Recevabilite_20230601_BRD1

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
BORDES		ZD	0072	00
BORDES		ZD	0076	00
BORDES		ZD	0077	00
BORDES		ZD	0107	00

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 432524.2324021787, Lat. : 6242659.513305819

Superficie estimée :

25278 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.